

■ **Mme Suter et fils**, à Puplinge, café-restaurant à l'enseigne 'Café de la Poste' et épicerie. (FOSC du 01.04.1977, p. 1061). Suter Félicie (décédée) n'est plus associée. La société est dissoute et radiée. L'associé Suter Michel reste chargé de l'actif et du passif de la société, au sens de l'art. 579 CO, dont il continue les affaires sous la raison de commerce 'Suter Michel', à Puplinge.

Journal no 9863 du 01.09.2003
(01159414 / CH-660.0.319.972-8)